

# Participer à l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT et PLU)

## URBANISATION & PROTECTION des SOLS AGRICOLES

### Objectifs de la formation

Comment faire prendre en compte les activités agricoles dans le projet communal durant l'élaboration du document, veiller à une consommation plus modérée des espaces naturels ? Savoir lire un document d'urbanisme, en repérer l'essentiel par rapport à l'ac

### Enjeux

Dans un contexte d'urbanisation croissante, qui se traduit par une augmentation des conflits d'usage du foncier agricole, il apparaît primordial pour les agriculteurs/trices d'être capable de participer à l'élaboration (concertations, enquêtes publiques...) et à la mise en oeuvre des principaux documents d'urbanisme que constituent les Schémas de COhérence Territoriale (SCOT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). En effet, ces documents conditionnent l'avenir des terres agricoles et par voie de conséquence de l'agriculture. C'est pour répondre à cette nécessité que la FADEAR a sollicité une juriste spécialiste des questions de droit d'urbanisme et droit rural pour favoriser l'acquisition de connaissances et compétences juridiques pour renforcer la capacité des agriculteurs/trices à maîtriser les différents documents d'urbanismes et à intervenir lors de leur révision.

### Pré-requis

Aucun. Public visé : Tout(e)s exploitant(e)s agricoles, conjoint(e)s d'exploitant(e)s, aides familiaux et cotisants solidaires de différentes régions de France. Salarié(e)s de structures accompagnant les agriculteurs/trices, en binôme, dans leurs démarches.

### Déroulé

introduction : les objectifs de la journée.  
Les connaissances qu'ont les stagiaires des SCOT et PLU et PLUI.  
Leurs attentes.  
Situer les SCOT, PLU et PLUI au sein des différents documents de planification et de la réglementation relative à l'urbanisme.  
Hiérarchie entre les règles et documents d'urbanisme.  
Leurs complémentarités.  
Introduction historique sur l'origine des SCOT.  
Définition du contenu d'un SCOT.  
Etapas de la procédure d'élaboration.  
Mise en oeuvre du SCOT.  
Possibilités d'intervention pour les agriculteurs, les acteurs locaux et les citoyens.  
L'origine des PLU (POS...).  
Définition du contenu d'un PLU et d'un PLUI.  
Procédures d'élaboration, de modification et de révision.  
Mise en oeuvre du PLU.  
Les possibilités de recours, d'intervention...  
Synthèse collective des acquis de la formation.  
Evaluation orale puis écrite de la formation.

Méthodes pédagogiques et moyens matériels :  
Présentation magistrale puis questions-réponses avec les stagiaires.  
Moyens : Tableau papier, vidéoprojecteur.

### Dates, lieux et intervenants

**01 févr 2018**  
09:30 - 17:30 (7hrs)  
locaux de la Confédération paysanne 104 rue  
Robespierre  
93170 Bagnole

Intervenante extérieure experte : Amélie POVERT,  
Direction Urbanisme Mixité sociale, instructrice, Grand  
Poitiers  
Communauté urbaine (86).  
Animateur formateur : Julien Melou, formateur  
FADEAR, depuis 7 ans.

### Financier(s)



### Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

### Infos complémentaires

**Organisée par** Fadear

**Durée de la formation** 1 jour(s)  
**Date limite d'inscription** 01/01/1970

### Tarifs

Non agricole 175€  
gratuit pour les agriculteurs éligibles  
VIVEA  
Prise en charge intégrale des frais pour  
les paysans\_nes adhérent\_e\_s à  
laFadear. Formation prise en charge  
pour les paysans\_nes non adhérent\_e\_s  
à la Fadear par le fonds de formation  
Vivea auxquels ils cotisent dans la limite  
de leur plafond annuel.

### Plus de renseignements

Julien Melou  
jmelou@fadear.org  
Fadear  
104 rue Robespierre  
93170 Bagnole  
01.43.63.41.50

Le repas du midi est organisé par la  
FADEAR et sont coût est compris dans le  
coût de la formation ainsi que le petit  
déjeuner.